

- risque de crédit : risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur ou de défaillance ;
- risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures et/ou les instruments dérivés ;
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

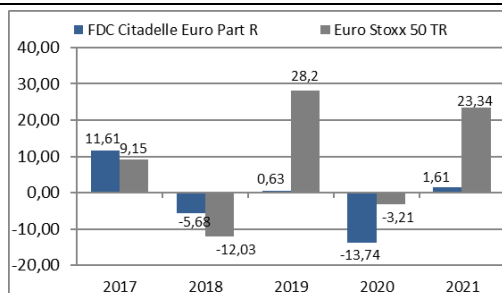
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,81%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance annualisée nette de frais par rapport à l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis.
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0,14%	

*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30 juin 2022, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 14 à 17 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financierdelacite.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15 mars 2016

Devise de calcul des performances passées : Euro

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas SA.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques des parts C, F et R sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Autres catégories de parts : parts C et F.

Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (Financière de la Cité 30, avenue de l'Opéra, 75002 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

Le fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société www.financierdelacite.fr et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.